

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

2022-109 OUVERTURE D'UN POSTE EN RENFORT TEMPORAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21
Votants : 23

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz pouvoir à Frédéric DUNET
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer un agent durant son congé maternité, au sein du service Energies renouvelables et planification, pour une durée maximum de 9 mois,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement d'un poste temporaire de planificateur EnR sur le grade d'ingénieur à temps complet, pour une durée maximum de 9 mois, pour remplacement congé maternité.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Président à ouvrir un emploi temporaire dans le cadre d'un renfort, à savoir :**
 - **1 poste de planificateur EnR sur le grade d'ingénieur à temps complet, pour une durée maximale de 9 mois, au motif d'un remplacement congé maternité.**
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**